

CONTRAT DE CESSION D'ACTIONS

Entre les soussignés :

Cédant

Nom / raison sociale : _____

Adresse : _____

Numéro d'enregistrement / IDE / TVA : _____

Représenté par : _____

(ci-après « le Cédant »)

Et

Cessionnaire

Nom / raison sociale : _____

Adresse : _____

Numéro d'enregistrement / IDE / TVA : _____

Représenté par : _____

(ci-après « le Cessionnaire »)

Et

La Société

Nom / raison sociale : _____

Forme juridique : Société Anonyme (SA)

Adresse du siège : _____

Numéro IDE / Registre du commerce : _____

(ci-après « la Société »)

Les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Préambule

Le Cédant est titulaire d'actions de la Société et souhaite en céder une partie ou la totalité au Cessionnaire. Cette cession est soumise aux dispositions légales et statutaires applicables (agrément, droit de préemption, etc.). La Société est partie à ce contrat à titre d'acceptation ou d'agrément si les statuts l'exigent.

2. Objet de la cession

Le Cédant cède au Cessionnaire, qui accepte, **[nombre] actions** de la Société, d'une valeur nominale de **CHF [valeur nominale]** chacune, pour un montant total de **CHF [montant total]**. Le Cédant garantit qu'il est titulaire légitime de ces actions, qu'elles sont entièrement libérées et qu'elles ne sont grevées d'aucune charge.

3. Prix & modalités de paiement

Le prix de cession est fixé à **CHF [montant convenu]** (hors TVA, si applicable). Le Cessionnaire versera ce montant au Cédant selon les modalités suivantes : [paiement en une fois / échelonné / dépôt séquestre / acompte + solde], dans un délai de **[X jours / mois]** à compter de la signature du présent contrat. En cas de retard de paiement, des intérêts de **[taux convenu]** pourront être appliqués.

4. Conditions suspensives & agrément

La cession est subordonnée à la réalisation des conditions suivantes :

- Agrément de la cession par le Conseil d'administration selon les statuts
- Exercice du droit de préemption par les actionnaires existants dans le délai prévu
- Refus formel ou silence durant le délai légal
- Autres conditions statutaires (clause d'exclusion, droit de co-achat, limitation de transfert)

Si une de ces conditions n'est pas satisfaite, la cession deviendra caduque et les Parties seront libérées sans pénalité.

5. Entrée en jouissance & transfert de propriété

La cession prendra effet à la date de **[date de transfert]** ou à la date de réalisation des conditions, selon la première éventualité. À cette date, le Cédant remettra au Cessionnaire les certificats d'actions ou les documents équivalents, ainsi que sa signature pour l'inscription dans le registre des actionnaires. Le Cessionnaire sera inscrit dans le registre à la place du Cédant.

6. Déclarations & garanties

Le Cédant déclare qu'il n'existe aucun droit de gage, nantissement ou charge sur les actions cédées, qu'aucun tiers ne revendique de droits dessus, et qu'il n'a pas conclu d'accord antérieur compromettant cette cession. Il s'engage à indemniser le Cessionnaire pour toute réclamation liée à l'existence de droits non divulgués ou à des défauts de propriété.

7. Frais, impôts & formalités

Les frais afférents à l'acte de cession, à la modification statutaire éventuelle et à l'inscription au Registre du commerce (notaire, frais RC, droits de mutation) seront à la charge de **[indiquer partie : Cédant, Cessionnaire ou partagé]**. Le Cessionnaire assume les impôts liés à la cession et exonère le Cédant de toute responsabilité fiscale future.

8. Confidentialité

Les Parties s'engagent à garder confidentielles les modalités financières du présent contrat, la cession en cours, les conditions négociées et les informations internes de la Société, sauf obligation légale ou consentement exprès.

9. Résolution des litiges & droit applicable

Le présent contrat est régi par le **droit suisse**. En cas de litige relatif à sa validité, son exécution ou son interprétation, les tribunaux du canton de **[indiquer canton compétent]** seront compétents, sauf disposition impérative contraire.

10. Dispositions finales

Toute modification du présent contrat devra être faite par écrit et signée par toutes les Parties.
Si une clause est jugée nulle ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité des autres clauses.
Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties concernant la cession.

Fait à [lieu], le [date]

En trois exemplaires originaux : un pour le Cédant, un pour le Cessionnaire, un pour la Société.

Le Cédant

Nom : _____

Signature : _____

Le Cessionnaire

Nom : _____

Signature : _____



La Société

Nom : _____

Signature : _____

(Fonction : Président du CA / Gérant)